

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2024-03  
CESSION VEHICULE REFORME - VEHICULE INCENDIE**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L, 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,  
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,  
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 relative à la création de la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire,  
VU la délibération du Conseil syndicat n°21-08 du 7 juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la présence d'un véhicule d'intervention mousse 90 (VIM90) non opérationnel et datant de 1987 immatriculé 1072 ZS 42,  
CONSIDERANT la non prise en charge de son entretien par la taxe aéroport depuis 2017 et le stockage gênant du véhicule dans le hangar du matériel d'exploitation,  
CONSIDERANT qu'une prise de contact a été organisée auprès des 2 organismes collectionnant les anciens véhicules sapeurs-pompiers : Musée des sapeurs-pompiers de la Loire, 10 rue de l'abattoir 42700 FIRMINY et Mr LAPALUS Bertrand, 66 chemin de Matherat 42300 MABLY,  
CONSIDERANT la seule acceptation de Mr LAPALUS.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

La cession à titre gratuit du VIM90 immatriculé 1072 ZS 42 est octroyée à Mr LAPALUS Bertrand.

**ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes à l'enlèvement et au changement de propriétaire seront imputées à l'acquéreur.

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Monsieur le préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le

**13 FEV. 2024**

**Gaël PERDRIAU**

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire